

REPUBLIQUE FRANCAISE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

ARRONDISSEMENT DE
VERSAILLES

COMMUNE DE TRAPPES

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 29

Nombre de votants : 37

N'a pas pris part au vote : 2

Réf : 2026-44

Objet : Subventions de soutien aux projets
pédagogiques des établissements scolaires

Séance du 20 avril 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt avril, à 18h00 le Conseil municipal de Trappes, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Ali RABEH,

Présidence :

Monsieur le Maire Ali RABEH

Présents : Ali RABEH, Sandrine GRANDGAMBE, Djamel ARICHI, Noura DALI, Pierre BASDEVANT, Alienor EBLING, Aurélien PERROT, Jarina SAMAD, Frederic REBOUL, Anne-Andrée BEAUGENDRE, Catherine CHABAY, Sira DIARRA, Jamal HRAIBA, Murielle BERNARD, Dalale BELHOUT, Abdelhay FARQANE, Sarith SA, Said DSOULI, Mimouna SARAMBOUNOU, Marie-Pierre FILY, Julien CHESNEAU, Aïcha BORGES, Stéphane JOUBERT, Jonathan OUZIEL, Stella LIECHTI, Mathieu NSOMBOLI-BOTOLO, Florian SORIN, Othman ERRAFYQY, Véronique BRUNATI.

Absents excusés représentés :

Aminata DIALLO représentée par Noura DALI
Housseem DHAOUADI représenté par Aurélien PERROT
Cristina MORAIS représentée par Frederic REBOUL
Fouzi BENTALEB représenté par Sandrine GRANDGAMBE
Ayoub CHENNOUFI représenté par Othman ERRAFYQY
Fiona HUGO représentée par Alienor EBLING
Lucien PIRON représenté par Anne-Andrée BEAUGENDRE
Nora FALK représentée par Dalale BELHOUT
Florence ABIVEN représentée par Aïcha BORGES
Chaineze LAABOULI-JAKOUM représentée par Sira DIARRA

Secrétaire : Abdelhay FARQANE

Administration : Jules CHAMOUX, Nahida AOUSTIN, Pascal TRAN, Jean-Baptiste GRENIER, Nelly LOUIS, Stéphane DREYFUS, Pierre-Jean TISSERAND, Bouchra AIT AOUAJ, Géraldine LUCO

Conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Versailles peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ; -deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

2026-44

Objet : Subventions de soutien aux projets pédagogiques des établissements scolaires

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2321-2 ;

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu la délibération du 30 janvier 2021 n° 2021-6 portant soutien aux projets pédagogiques des écoles primaires publiques et privées sous contrat, des collèges et lycées de la ville de Trappes ;

Vu l'avis de l'Inspectrice de l'Éducation nationale sur les projets présentés par les écoles ;

Considérant l'intérêt des projets pédagogiques pour les enfants Trappistes quant à l'acquisition notamment du socle commun de connaissances et de compétences ;

Considérant les projets pédagogiques déposés par les équipes enseignantes et les demandes d'aide matérielle et financière afférentes ;

Considérant l'examen et l'évaluation des demandes ;

Considérant l'avis de la Commission Éducation, Jeunesse, Culture, Sports et Vie Associative du 15 avril 2026 ;

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré,

Article 1 : Approuve le financement des projets pédagogiques selon la répartition suivante :

Écoles maternelles	Intitulé du projet	Subvention au titre de 2026
École maternelle Clément	Bibliothèque	1 214,80 €
École maternelle Langevin	Lecture au cœur de l'école	1 595,82 €
École maternelle Macé	Apprendre à rouler pour devenir citoyen	3 725,30 €
École maternelle Montaigne	Faire le tour du monde	3 600,00 €
École maternelle Mourguet	L'art et la nature	3 000,00 €
École maternelle Sand	Espaces sonores	272,66 €
École maternelle Wallon	Découverte des percussions	1 216,16 €

Écoles élémentaires	Intitulé du projet	Subvention au titre de 2026
École élémentaire Aragon	Bibliothèque ludothèque d'école	7 325,00 €
École élémentaire Clément	Projet création d'un espace sensoriel	2 031,00 €
École élémentaire Cocteau	Aménagement du patio	2 437,78 €
École élémentaire Ferry	Une semaine classe poney	8 702,40 €
École élémentaire Flaubert	Projet bibliothèque	3 000,00 €
École élémentaire Langevin	Découverte de l'univers du livre avec résidence d'autrice	1 387,10 €
École élémentaire Renoir	Tennis de table	1 108,80 €
École élémentaire Thorez	Récréations actives et sereines	1 094,95 €
École élémentaire Wallon	Devoir de mémoire, musée de la Grande Guerre – Meaux	1 044,00 €
École élémentaire Wallon	Tous différents – une seule voix	1 237,44 €

Établissements du second degré	Intitulé du projet	Subvention titre de 2026
Collège Courbet	Concert spectacle « histoire de guitares »	450 €
Collège Courbet	Sortie pédagogique interdisciplinaire à Ouistreham	500 €
Collège Courbet	Concert spectacle « le merveilleux voyage de Nils Holgersson	500 €
Collège Le Village	Séjour au ski	500 €
Lycée Plaine de Neauphle	Voyage en Andalousie : à la découverte de la mémoire des trois cultures en Espagne	500 €

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à verser les subventions aux écoles, collèges et lycées bénéficiaires et à procéder aux démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Article 3 : Dit que les crédits sont inscrits au budget 2026, chapitre 11, article 6574.

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : Marie-Pierre FILY et Frédéric REBOUL

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait conforme,

22 AVR. 2026

Ali RABEH
Maire de Trappes



Ali Rabeh